COMMUNIQUÉ AUX FAMILLES – CORRECTION - Utilisation des systèmes de ventilation

2021-05-31

Afin de limiter la transmission du virus, le Groupe Santé Arbec souhaite vous rappeler de respecter les mesures suivantes, relatives à l'utilisation des systèmes de ventilation :

- Le flux d'air ne doit pas être orienté vers le visage.
- Le système de ration des ventilateurs doit être arrêté.
- Tout système de ventilation doit être éteint en présence d'un proche ou 15 minutes avant un soin ou un traitement.

Corridors et aires communes

IL N'EST <u>PAS PERMIS</u> D'UTILISER LES APPAREILS SUIVANTS EN PRÉSENCE DE RÉSIDENT :

- Thermopompe murale
- Climatiseur mobile (climatiseur de fenêtre ou autre type)

IL EST <u>AUTORISÉ</u>, EN ÉVITANT LA FORMATION DE COURANT D'AIR, D'UTILISER / OUVRIR :

- Ventilateur (sur pied, portatif ou autre type)
- L'ouverture des fenêtres du corridor ou de l'aire commune.

Chambre du résident - occupation simple

IL EST <u>Autorisé</u>, lorsque la porte de la Chambre est fermée, d'utiliser / Ouvrir :

- Ventilateur (sur pied, portatif ou autre type)
- Thermopompe murale
- Climatiseur mobile (climatiseur de fenêtre ou autre type)
- Fenêtre de la chambre.

Chambre du résident - occupation double

IL EST <u>AUTORISÉ</u>, LORSQUE LA PORTE DE LA CHAMBRE EST FERMÉE, D'UTILISER :

• Ventilateur (sur pied, portatif ou autre type)

Situations dans lesquelles les ventilateurs sont interdits :

- Résident avec précaution additionnelle aérienne
- Résident avec précaution gouttelettes-contact
- Résident avec isolement neutropénique.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration.